

Débat d'Orientations Budgétaires
Conseil Municipal du 29 février 2024

SOMMAIRE

Introduction

I Le contexte économique	4
A Le contexte international : une reprise qui tarde à venir	5
B Conjoncture économique française : une croissance faible et une inflation persistante	9
II Le contexte budgétaire et financier : entre incertitude et résilience	11
A Une santé financière préservée malgré un essoufflement notable dès 2023	11
B Les grandes orientations du budget 2024 : un budget ambitieux au service des Colombiennes et Colombiens	18
- Les Jeux Olympiques Paris 2024	18
- Politique de sécurité	19
- Transition écologique	19
- Politique d'éducation	21
- Politique Jeunesse	22
- Modernisation de l'Administration	22
1 Evolution des recettes de fonctionnement : Des anticipations difficiles dans un contexte économique incertain	25
2 Evolution des dépenses de fonctionnement : des dépenses sous tension compte tenu d'une inflation persistante	26
3 Les recettes d'investissement	27
4 Les dépenses d'investissement : Un programme ambitieux pour redonner à Colombes son attractivité	27
5 Les budgets annexes	29
Annexe 1 : Dette	30
Annexe 2 : Ressources humaines - Les orientations de la politique R.H pour l'année 2024 ..	32
Annexe 3 : APCP	35

Introduction

Conformément à l'article L. 2312 -1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'examiner le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024.

En effet, depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein de celle-ci.

Il est à noter que ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs de l'administration, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

Ces orientations s'inscrivent dans la préparation du budget primitif 2024 dont l'examen se déroulera lors de la séance du 28 mars 2024.

Le budget primitif 2024 de notre collectivité s'inscrit, cette année encore, dans un contexte économique marqué par un refroidissement en lien avec une persistance des tensions inflationnistes.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et des usagers, le budget 2024 doit permettre de consolider et de confirmer nos politiques publiques ainsi que de nouveaux dispositifs innovants. De même qu'il vise à financer un programme d'investissement ambitieux et innovant, pour participer à l'effort de relance de l'économie nationale – les collectivités sont les premiers investisseurs publics, avec près de 70 % de l'investissement public civil- ainsi que de maintenir des services publics de qualité dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Les difficultés économiques rencontrées depuis début 2022 persistent. En effet, la reprise tarde à venir et l'activité économique est encore loin d'avoir retrouvé la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie.

A. Le contexte international : une reprise qui tarde à venir.

Le ralentissement économique constaté l'année dernière se confirme et semble s'enraciner. L'inflation qui a atteint, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, des niveaux historiquement élevés, demeure importante. Si le durcissement des politiques monétaires décidé par la plupart des banques centrales dont la FED et la BCE a pu contenir un certain temps le phénomène, la tendance à ce jour ne s'est pas significativement inversée.

La persistance des tensions inflationnistes et le durcissement des politiques monétaires ont contribué au ralentissement de l'économie mondiale. Ainsi, d'après les prévisions du FMI (Fonds Monétaire International) actualisées en janvier 2024, la croissance mondiale devrait stagner voire baisser dans les pays avancés. La reprise espérée ne semble pas encore se concrétiser.

- Projections de croissance du FMI :

Le tableau de synthèse ci-après montre les prévisions de croissance de l'économie mondiale sur la base des prévisions du FMI actualisées :

	ESTIMATION	PROJECTIONS	
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2023	2024	2025
Production mondiale	3,1	3,1	3,2
Pays avancés	1,6	1,5	1,8
États-Unis	2,5	2,1	1,7
Zone euro	0,5	0,9	1,7
Allemagne	-0,3	0,5	1,6
France	0,8	1,0	1,7
Italie	0,7	0,7	1,1
Espagne	2,4	1,5	2,1
Japon	1,9	0,9	0,8
Royaume-Uni	0,5	0,6	1,6
Canada	1,1	1,4	2,3
Autres pays avancés	1,7	2,1	2,5
Pays émergents et pays en développement	4,1	4,1	4,2
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,4	5,2	4,8
Chine	5,2	4,6	4,1
Inde	6,7	6,5	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,7	2,8	2,5
Russie	3,0	2,6	1,1
Amérique latine et Caraïbes	2,5	1,9	2,5
Brésil	3,1	1,7	1,9
Mexique	3,4	2,7	1,5
Moyen-Orient et Asie centrale	2,0	2,9	4,2
Arabie saoudite	-1,1	2,7	5,5
Afrique subsaharienne	3,3	3,8	4,1
Nigéria	2,8	3,0	3,1
Afrique du Sud	0,6	1,0	1,3
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,2	4,0	4,0
Pays en développement à faible revenu	4,0	5,0	5,6

Après la reprise significative enregistrée à la suite de la pandémie Covid-19, l'économie mondiale est rentrée dans une phase décroissante marquée par un retour des tensions inflationnistes.

Si dans un premier temps, une reprise était espérée pour 2024, les principales projections laissent penser que le refroidissement de l'activité économique mondiale devrait se poursuivre. En effet, d'après les prévisions du FMI actualisés en janvier dernier, la croissance mondiale devrait se situer en 2024 au même niveau que 2023 à savoir +3,1%. Ce taux devrait très légèrement s'améliorer en 2025 avec +3,2%.

Le bloc des pays avancés, dont fait partie la France, devrait enregistrer une croissance de +1,5% en 2024 contre +1,6% en 2023 et +1,8 % en 2025. Les Etats-Unis devraient afficher la meilleure croissance des pays avancés avec +2,5% en 2023, +2,1% en 2024 avant de connaître un ralentissement plus marqué en 2025 avec +1,7%. S'agissant de la Zone euro, pour mémoire, celle-ci avait enregistré un recul sensible de la croissance en 2020 (-6,3%). La pandémie Covid-19 et le recul du volume du commerce mondial dans un contexte de tensions commerciales avec les États-Unis avaient contribué à cette érosion. Le ralentissement économique est particulièrement marqué dans la Zone euro qui connaît une quasi-stagnation. En effet, la croissance du PIB de la zone euro a été nulle au quatrième trimestre. Ainsi, elle devrait connaître une croissance d'à peine +0,5% en 2023 et de +0,9% en 2024. Une légère amélioration est prévue pour 2025 avec un taux de croissance de +1,7 %. L'Allemagne s'enfonce dans la crise enregistrant même un recul de -0.3% de l'activité économique. En 2024 la croissance allemande devrait se situer autour de +0.5% et 1,6% en 2025. L'économie allemande demeure affectée par la hausse du prix de l'énergie qui plombe sa production industrielle, est touchée par la concurrence chinoise sur certains de ses points forts comme l'automobile. L'Italie, qui a bénéficié sensiblement du plan de relance européen devrait enregistrer également une stagnation avec une croissance de +0,7% en 2023 et 2024 et de 1,1% en 2025. Le Japon peine toujours à afficher une croissance dynamique dans un contexte d'endettement public et de crise démographique. Le taux de croissance devrait passer de +1,9% en 2023 à +0,9 en 2024 et +0,8% en 2025. L'Espagne, boostée par le retour du tourisme, s'en sort un peu mieux avec une croissance de +2,4% en 2023, +1,5% en 2024 et +2,5% en 2025. En effet, il semble que les récentes réformes de revalorisations successives du salaire minimum ont contribué à soutenir la consommation intérieure. Enfin, s'agissant de la France, après la reprise significative post-pandémie (+6,8% en 2021), le ralentissement se confirme également avec une croissance de +0,8% en 2023, +1% en 2024 et une légère amélioration espérée pour 2025 (+1,7%).

Le Royaume-Uni enregistre la même tendance. Le pays, après une reprise en 2021 (+7,4%), devrait enregistrer un taux de croissance d'à peine +0,5% en 2023 et de +0,6% en 2024. En 2025, une légère amélioration est espérée avec une croissance de +1,6%.

Le bloc des pays émergents et en développement, habitué à des taux de croissance élevés est également affecté par ce ralentissement mondial. La croissance agrégée du bloc devrait se situer à +4,1% en 2023 et se stabiliser au moins jusqu'à 2025. La Chine qui traditionnellement affichait des taux de croissance à deux chiffres et l'un des rares pays à avoir eu un taux de croissance positif pendant la pandémie Covid-19, commence à montrer des signes d'essoufflement. L'économie chinoise devrait croître de 5,2% en 2023 pour se stabiliser ensuite

légèrement au-dessus de 4% en 2024 et 2025. L'Inde s'en sort mieux avec une croissance de +6,7% en 2023 et 6,5% en 2024 et 2025. La Russie, toujours enlisée dans une guerre régionale à la suite de son invasion de l'Ukraine en février 2022, devrait afficher un taux de croissance de +3% en 2023, 2,6% en 2024 et 1,1% en 2025.

Même tendance en Amérique Latine où le Brésil devrait connaître un taux de croissance de +3,1% en 2023 avant d'enregistrer une érosion avec des taux de +1,7% en 2024 et +1,9% en 2025. Le Mexique devrait s'en sortir légèrement mieux avec +3,4% en 2023, +2,7% en 2024 et +1,5% en 2025.

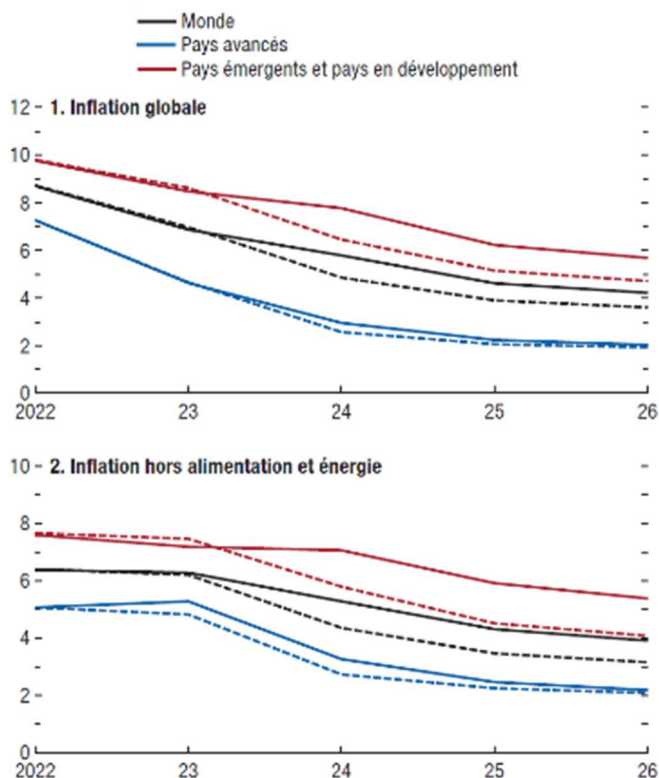
Enfin, si les tensions actuelles au Moyen-Orient ont un impact relativement limité sur l'économie mondiale à ce stade, elles pourraient, si elles perdurent, affecter les marchés mondiaux des produits de base et conduire à des hausses de prix supplémentaires, notamment dans le domaine de l'énergie.

- Une inflation en légère baisse :

L'inflation qui a enregistré des niveaux record en 2022, 8,7% au niveau mondial devrait légèrement atterrir à 6,9% en 2023 puis 5,8% en 2024.

Ainsi, d'après le FMI près des trois quarts des pays devraient connaître un taux d'inflation plus bas en 2023. Cette tendance est encore plus prononcée dans les pays avancés qui devraient enregistrer une baisse de 2,7 points en 2023. Les politiques monétaires plus restrictives, si elles ralentissent la croissance, semblent contenir les tensions inflationnistes à ce stade.

Graphique 1.18. Baisse de l'inflation en perspective
(En pourcentage ; courbes en tiret = avril 2023)



Comme le souligne le FMI dans son rapport sur la conjoncture économique mondiale publié en octobre 2023, « Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme sont à leur niveau le plus bas depuis des décennies ».

A ce stade, des incertitudes demeurent. La crise du marché immobilier, notamment en Chine, reste un facteur de vulnérabilité et une menace pour la stabilité financière du pays. Les risques de contagion sur le reste du monde demeurent non négligeables.

Les tensions géopolitiques, en Russie, en mer de Chine et au Moyen-Orient représentent un autre facteur d'incertitude qui menace la stabilité économique mondiale. En effet cela peut affecter les marchés des produits de base et venir amplifier les tensions inflationnistes à l'échelle mondiale.

Aussi, le contexte de surendettement de plusieurs pays et particuliers à la suite de la pandémie Covid-19 risque également d'aggraver la crise en cas de choc.

Dans ce contexte, le FMI préconise à court terme de :

- Œuvrer pour rétablir durablement la stabilité des prix.
- Réduire l'inflation.
- Coordonner les politiques monétaires et budgétaires.
- Assurer le suivi des conditions de financement sur les marchés de capitaux, dans un contexte de hausse des taux d'intérêts.
- Normaliser la politique budgétaire dans un contexte de hausse des déficits et de la dette publique.
- Aider les plus vulnérables, notamment par le biais d'aides ciblées.
- Renforcer la sécurité alimentaire.
- A moyen terme, accélérer la transition écologique et atténuer les effets du changement climatique.

B. Conjoncture économique française : une croissance faible et une inflation persistante.

Après le rebond post-Covid de la croissance française en 2021 et 2022, l'année 2023 marque clairement une inversion de tendance. Selon les estimations du Gouvernement, l'économie française devrait croître d'à peine 1% en 2023 et 1,4% en 2024.

Taux de croissance du PIB en volume d'après les estimations du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
6,40%	2,50%	1%	1,4%	1,7%	1,7%	1,7%

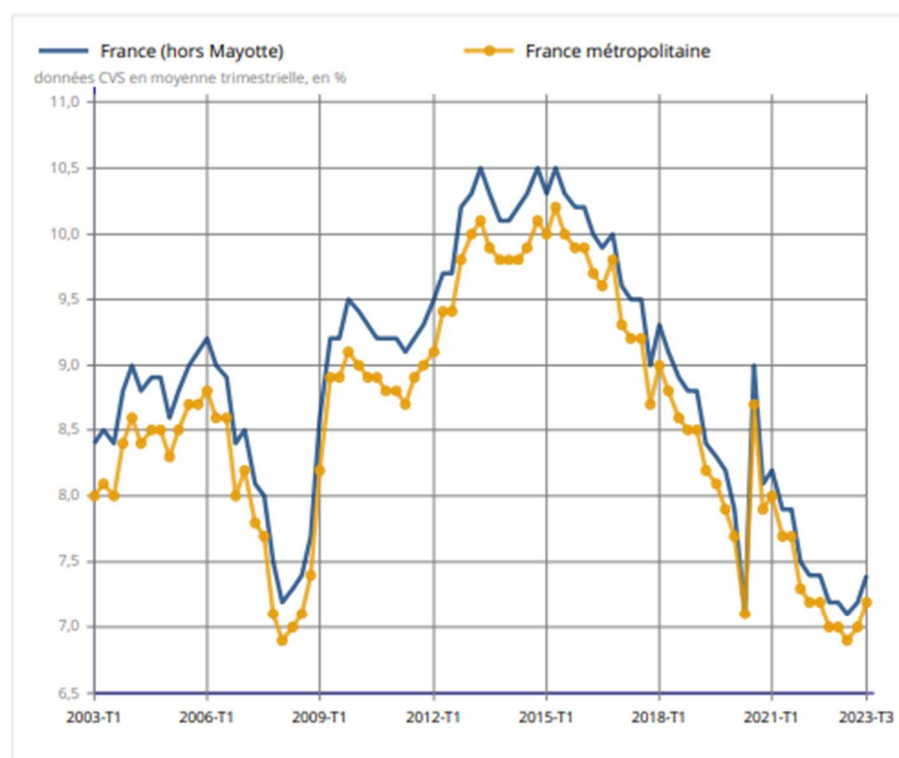
S'agissant de l'inflation, d'après l'INSEE elle se situe à +4,9% en 2023 soit à un niveau proche de l'estimation du Gouvernement. Si ce taux est légèrement en baisse par rapport à 2022 (5,2%), cela demeure sensiblement supérieur au taux cible de 2%.

Dans les projections du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, une baisse de l'inflation devrait avoir lieu dès 2024, même si, ces estimations ont pu être jugées optimistes.

2022 (INSEE)	2023 (INSEE)	2024	2025	2026	2027
5,2%	4,8%	2,5%	2%	1,75%	1,75%

En ce qui concerne le chômage, le nombre de chômeurs au troisième trimestre 2023 est de 2,3 millions de personnes, soit une augmentation de 64 000 par rapport au trimestre précédent. Le taux de chômage au sens du BIT a augmenté de 0,2 point, passant à 7,4% de la population active en France (hors Mayotte).

Taux de chômage au sens du BIT



Note : estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre. L'enquête Emploi a été renouvelée en 2021 ; les données antérieures à 2021 ont été recalculées en nouvelle mesure, afin de disposer de séries cohérentes.

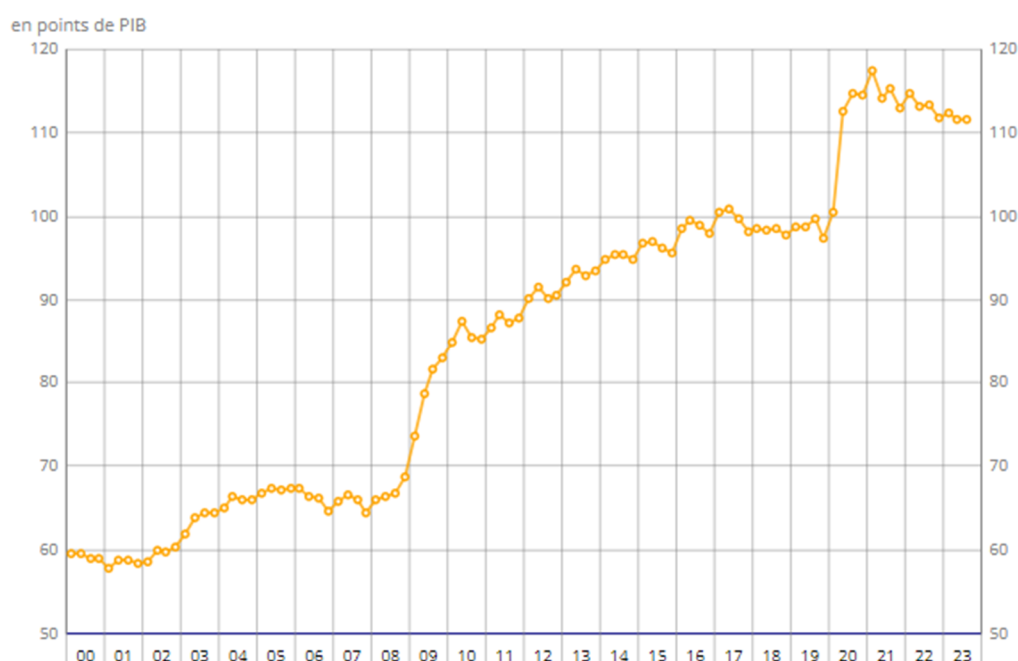
Lecture : au 3^e trimestre 2023, le taux de chômage au sens du BIT est de 7,4 % en France hors Mayotte et de 7,2 % en France métropolitaine.

Champ : personnes vivant en logement ordinaire, actives.

Source : Insee, **enquêtes Emploi**.

S'agissant de la situation des finances publiques, d'après les données de l'INSEE, à la fin du troisième trimestre 2023, la dette au sens de Maastricht s'établit à 3 088,2 Md€, soit 111,7 % du PIB. Elle était à 2 956, 8 Md€ l'année dernière à la même période.

Dette au sens de Maastricht en points de PIB :



II- LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE: ENTRE INCERTITUDE ET RESILIENCE

Le contexte inflationniste observé depuis 2022 et qui s'est poursuivi, comme nous l'avons vu plus haut, en 2023, a affecté les finances de la Ville et alourdi les charges de fonctionnement. En effet, la municipalité a fait le choix de maintenir son soutien au tissu local et la qualité du service public. Un effort de bonne gestion a permis de contenir l'impact de l'inflation sur les finances de la Ville et de maintenir les grands équilibres financiers à des niveaux satisfaisants.

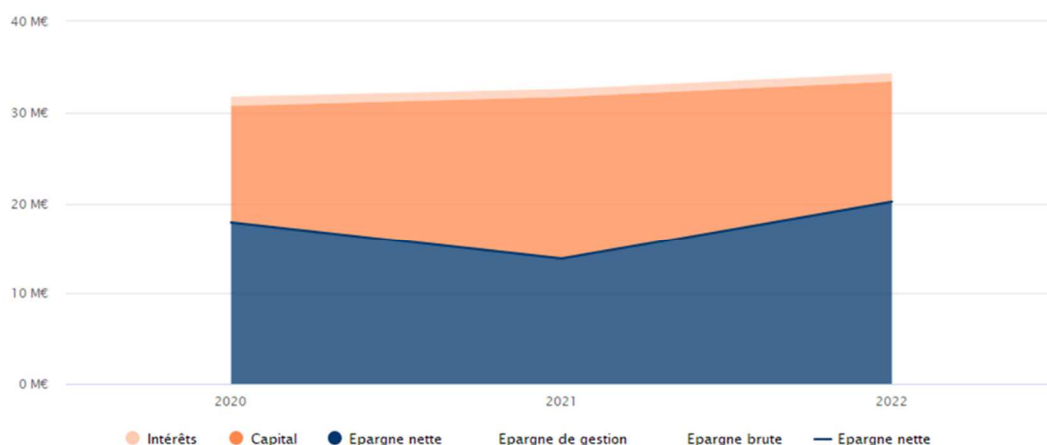
La conjoncture économique toujours incertaine et une inflation persistante poussent néanmoins à la prudence et la mesure dans l'élaboration budgétaire pour l'exercice 2024.

A- Une santé financière préservée malgré un essoufflement notable dès 2023 :

Evolution des soldes intermédiaires de la Ville sur la période 2020 à 2022 (dernier CFU voté) :

k€	2020	2021	2022
Produits de fct. courant	140 984	144 698	153 345
- Charges de fct. courant	109 116	110 901	118 516
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	31 868	33 797	34 829
+ Solde exceptionnel large	- 135	- 1 229	- 527
= Produits exceptionnels larges*	1 519	443	12
- Charges exceptionnelles larges*	1 653	1 672	539
= EPARGNE DE GESTION (EG)	31 733	32 568	34 302
- Intérêts	1 021	877	908
= EPARGNE BRUTE (EB)	30 712	31 691	33 393
- Capital	12 805	17 848	13 199
= EPARGNE NETTE (EN)	17 907	13 843	20 195

Dans un contexte économique hautement incertain compte tenu des différentes crises intervenues depuis 2020 (pandémie, invasion de l'Ukraine par la Russie, hausse des prix), la Ville a pu, grâce à des efforts de gestion, maintenir les grands équilibres financiers à des niveaux satisfaisants. Ces efforts de gestion ont permis de ne pas dégrader les services rendus aux Colombiennes et Colombiens ainsi que de mener un programme d'investissement ambitieux avec un endettement maîtrisé afin de ne pas obérer les capacités budgétaires futures de la Ville.



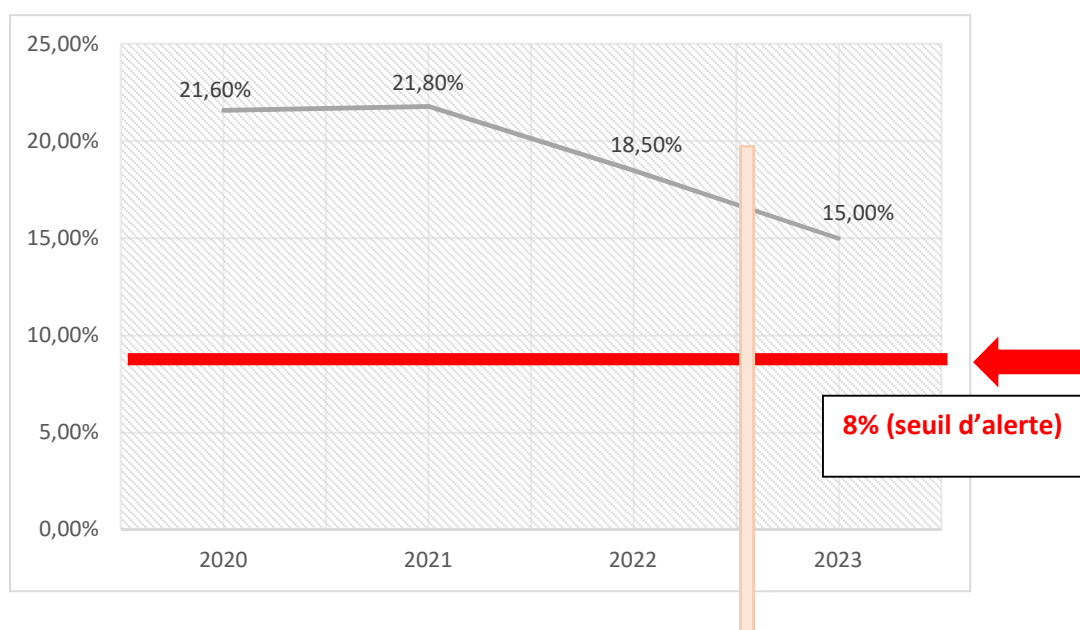
En 2023, l'incidence de l'inflation a été particulièrement marquée. La hausse des prix a affecté la section de fonctionnement. De même, la baisse des droits de mutation (DMTO) a participé à cet effet de ciseau. Malgré ce contexte budgétaire tendu et cette érosion certaine de nos soldes intermédiaires, la Ville continue de dégager un autofinancement satisfaisant bien au-dessus des seuils de vigilance.

Ainsi, en 2023, les dépenses réelles de fonctionnement devraient se situer à hauteur de 128 M€ et les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 150 M€ (hors cessions). L'épargne brute, qui enregistre l'excédent de la section de fonctionnement hors flux exceptionnels devrait être légèrement inférieure à 23 M€ ce qui représente une baisse de 10 M€ par rapport au dernier exercice voté (2022).

	2020	2021	2022	Estimation 2023
Taux d'épargne brute	21,60%	21,80%	18,50%	15%

Le taux d'épargne brute, qui mesure le rapport entre l'épargne brute et les produits réels de fonctionnement, enregistre une érosion depuis 2022. Cette érosion, comme indiqué plus haut, s'explique par l'effet de ciseau dû à la hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste et la chute des DMTO particulièrement marquée en 2023.

Malgré l'érosion susmentionnée du taux d'épargne brute, celui-ci demeure largement supérieur au seuil d'alerte fixé à 8% permettant à la Ville de poursuivre son programme ambitieux d'investissement pour rendre Colombes une ville attractive en maîtrisant le recours à l'emprunt.



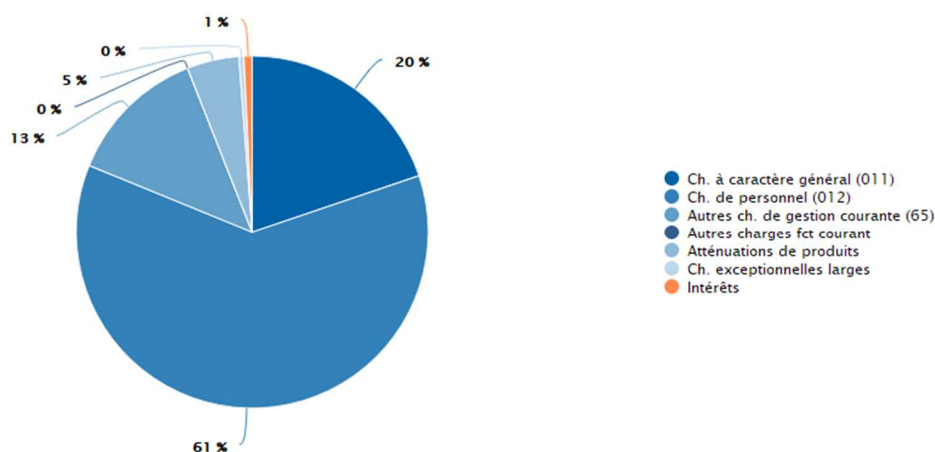
- Structure des dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne la structure des charges de fonctionnement, les charges de personnel représentent traditionnellement le premier poste de dépense en volume et en valeur.

Les charges de personnel représentent en 2022, 61,4% des dépenses réelles de fonctionnement contre 62,8% en 2021, elles devraient se situer à hauteur de 62% en 2023. Cette variation s'explique principalement par la hausse des charges à caractère générale dans un contexte inflationniste. La part de ces dernières est passée de 18,4% en 2021 à 19,8% en 2022 et devrait dépasser la barre des 20% en 2023. La part des charges d'intérêt demeure stable entre 2021 et 2022 (0,8%) mais devrait augmenter compte tenu de la hausse des taux.

Evolution de la structure des charges de fonctionnement sur les trois derniers exercices clôturés :

	2020	2021	2022
Charges fct courant strictes	94,0%	94,0%	94,0%
Charges à caractère général	18,3%	18,4%	19,8%
Charges de personnel	63,8%	62,8%	61,4%
Autres charges de gestion courante (yc élus)	12,0%	12,8%	12,8%
Autres charges fct courant	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de produits	3,6%	3,7%	4,8%
Charges de fonctionnement courant	97,6%	97,8%	98,8%
Charges exceptionnelles larges	1,5%	1,5%	0,4%
Frais financiers divers	0,8%	0,9%	0,4%
Charges exceptionnelles	0,5%	0,1%	0,0%
Provisions	0,3%	0,4%	0,0%
Charges de fct hors intérêts	99,1%	99,2%	99,2%
Intérêts	0,9%	0,8%	0,8%
Charges de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%

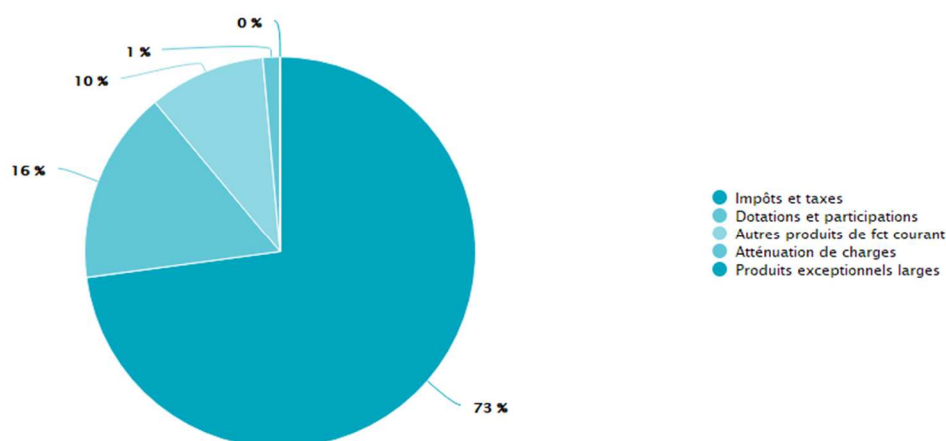


- Structure des produits de fonctionnement :

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, les impôts et taxes demeurent le premier poste de recettes avec environ 73% du total des RRF en 2022 et devraient rester stables en 2023. La DGF ne représente plus que 8,5% du total des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

Evolution de la structure des produits de fonctionnement sur les trois derniers exercices clôturés :

	2020	2021	2022
Produits fonctionnement courant			
stricts	97,6%	98,5%	98,6%
Impôts et taxes	73,0%	74,0%	72,9%
Contributions directes	45,6%	46,7%	45,9%
Impôts ménages larges	45,2%	46,3%	45,8%
CFE	0,0%	0,0%	0,0%
CVAE	0,0%	0,0%	0,0%
IFER	0,0%	0,0%	0,0%
TA FNB	0,0%	0,0%	0,0%
TASCOM	0,0%	0,0%	0,0%
Rôles supplémentaires	0,4%	0,3%	0,1%
Dotation communautaire			
reçue	19,7%	19,2%	18,2%
AC reçue	19,6%	19,2%	18,2%
DSC reçue	0,1%	0,0%	0,0%
Attribution de compensation			
CPS			
Fraction TVA-CVAE			
Attributions FPIC / FSRIF	0,9%	1,9%	1,8%
TEOM	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe sur les pylônes			
électriques	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe sur les déchets stockés	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe locale sur la publicité			
extérieure	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe additionnelle DMTO	5,8%	5,2%	6,0%
Solde impôts et taxes	1,0%	1,1%	1,0%
Dotations et participations	18,5%	15,1%	16,0%
DGF	9,2%	9,0%	8,5%
FCTVA fct	0,0%	0,0%	0,0%
Compensations fiscales	1,9%	0,7%	0,8%
Compensations pertes bases	0,0%	0,0%	0,0%
Fonds de péréquation divers	0,1%	0,1%	0,1%
DCRTP	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation COVID	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation filet de sécurité			0,0%
Solde participations diverses	7,4%	5,3%	6,6%
Autres produits de fct courant	6,1%	9,3%	9,6%
Produits des services	5,1%	6,8%	5,0%
Produits de gestion	1,0%	2,5%	4,6%
Produits divers d'exploitation	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de charges	1,3%	1,2%	1,4%
Produits de fonctionnement courant	98,9%	99,7%	100,0%
Produits exceptionnels larges	1,1%	0,3%	0,0%
Produits financiers divers	0,0%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels	0,9%	0,0%	0,0%
Reprises sur amort. et prov.	0,1%	0,3%	0,0%
Produits de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%



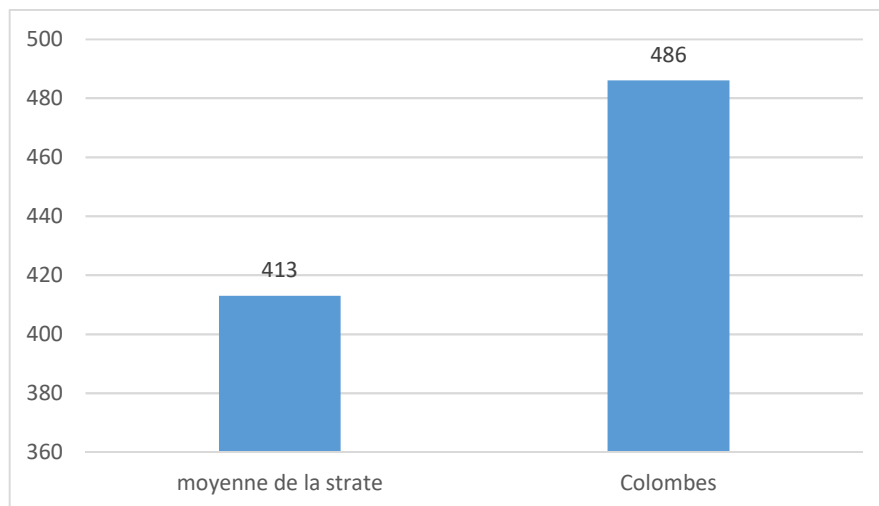
- Analyse de l'investissement (issues des comptes administratifs de la Ville et du CFU 2022) :

M€	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors dette	43,6	41,2	47,4
Dépenses d'équipement	42,9	40,9	42,4
Dépenses directes			
d'équipement	38,8	33,4	33,2
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	4,1	7,5	9,1
Opérations pour cpte de tiers (dép)	0,2	0,3	0,3
AC Investissement	0,0	0,0	0,0
Dépenses financières d'inv.	0,4	0,1	4,8
Remboursement anticipé	0,0	0,0	0,0
Dép d'inv hors annuité en capital	43,6	41,2	47,4
Financement de l'investissement	43,2	52,7	50,3
EPARGNE NETTE	17,9	13,8	20,2
Ressources propres d'inv. (RPI)	12,2	9,6	9,5
FCTVA	5,6	4,9	4,0
Produits des cessions	3,8	0,0	0,1
AC Investissement	0,0	0,0	0,0
Diverses RPI	2,7	4,6	5,5
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0,0	0,0	0,0
Fonds affectés (amendes, ...)	1,9	0,3	0,1
Subventions yc DETR / DSIL	3,6	5,8	0,5
Emprunt	7,6	23,1	20,0
Variation du résultat global de clôture	- 0,3	11,5	2,9

Les dépenses d'équipement se sont stabilisées et demeurent supérieures à 40 M€ depuis 2020. Une accélération est observable en 2023 où les dépenses d'équipement devraient dépasser la barre des 50 M€. Ceci témoigne de l'engagement de la municipalité pour redonner à la Ville

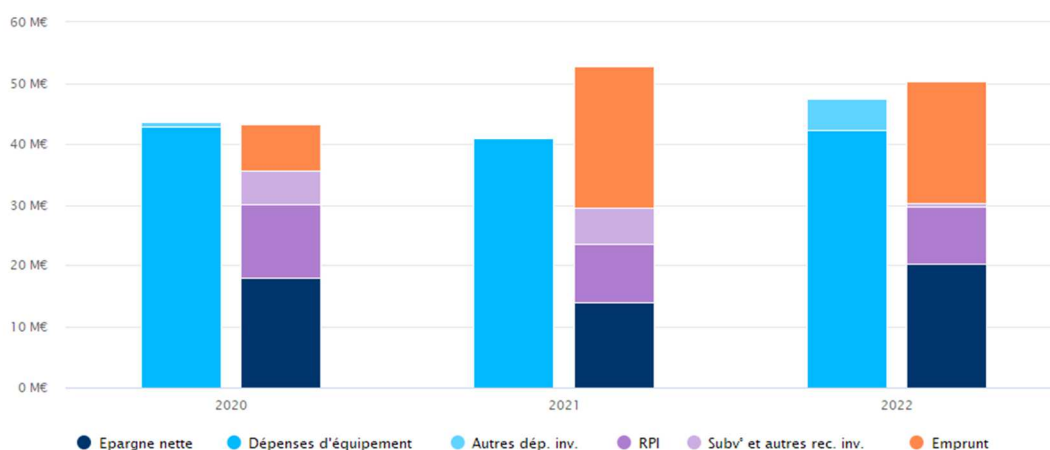
son attractivité. En 2022, les dépenses d'équipement de la Ville représentent en moyenne 486€ par habitant contre 413 pour les communes de la même strate.

Dépenses d'équipement en euro par habitant (données 2022 – DGFIP) de Colombes et la moyenne de sa strate démographique :



En 2022, l'épargne nette est le principal poste de financement des investissements. Ceci témoigne de la bonne santé financière de la Ville. En effet, l'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des annuités de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Il est à noter qu'en 2023, compte tenu de l'érosion de l'épargne brute, à la suite de l'effet de ciseau dans un contexte d'inflation et de chute brutale des droits de mutation (DMTO), la part de l'autofinancement baissera sensiblement. L'épargne nette devrait baisser sensiblement et se situer à environ de 6 M€.



B- Les grandes orientations du budget 2024 : un budget ambitieux au service des Colombiennes et Colombiens.

L'attractivité grandissante de la Ville auprès des nouvelles populations ainsi que la fidélité des ménages anciens témoignent de la bonne dynamique engagée par la Ville avec des politiques publiques structurantes et innovantes entamées depuis le début du mandat et qui vont se poursuivre jusqu'à la fin du mandat.

Les orientations budgétaires 2024 traduisent une nouvelle fois l'engagement fort de la majorité en faveur d'une ville écologique, citoyenne et solidaire où chacun puisse grandir, s'éduquer, s'épanouir et vivre en sécurité.

L'année 2024 sera incontestablement marquée par l'organisation des Jeux Olympiques, un événement historique et majeur pour le territoire.

- Les Jeux Olympiques Paris 2024 :

La Ville souhaite faire des Jeux Olympiques une manifestation populaire, dont les Colombiennes et Colombiens pourront se saisir à travers le sport certes, mais aussi la culture et les loisirs, dans une dimension intergénérationnelle et inclusive.

La Ville a investi dans la réhabilitation d'équipements sportifs de qualité qui profiteront à l'ensemble des habitants. Ainsi, la réhabilitation et extension de la piscine achèvera sa dernière phase. Pour la deuxième fois de son histoire, et un siècle après avoir été site principal des Jeux Olympiques de 1924, le stade Yves-du-Manoir accueillera des épreuves olympiques, en l'occurrence de hockey sur gazon.

Afin de susciter une mobilisation populaire autour de cet événement majeur, une enveloppe de 800 K€ sera proposée et portera sur de nombreuses manifestations telles que :

- des « olympiades culturelles », mobilisant les associations culturelles et sportives autour de projets mixtes,
- une « semaine olympique et paralympique » en avril, avec une série de manifestations autour du sport et du handicap,
- une exposition « Colombes, terre de champions », visible au musée municipal d'art et d'histoire,
- une thématique JO colorera la Nuit du handicap,
- une journée inaugurale le 22 juin donnera lieu à un événement festif,

Par ailleurs, afin que la sécurité soit permanente sur et autour des sites, il est prévu d'installer 35 caméras de vidéo-protection.

Enfin, la dimension héritage ne doit pas être un simple mot, les Jeux doivent rayonner sur la ville et profiter à ses habitants. Une attention particulière est portée aux retombées économiques pour les commerçants, à l'épanouissement et la pratique du sport chez les plus jeunes, ainsi que les moins jeunes.

- **Politique de sécurité :**

La Sécurité demeure l'une des préoccupations centrales des Colombiennes et Colombiens. La Ville, a engagé depuis 2020 des efforts importants dans des dispositifs innovants afin de permettre à chacun de s'épanouir sereinement. Ces efforts demeurent prioritaires en 2024 et se poursuivront dans les années à venir.

Les effectifs de la Police Municipale ont été renforcés avec 65 agents au total, un effectif record jamais atteint jusque-là. La Ville a également investi dans des équipements individuels afin que chaque catégorie d'intervenants, policiers municipaux, ASVP, gardiens, puisse assurer sa mission dans les meilleures conditions et être parfaitement identifiée par la population.

De même, la politique d'installation de nouveaux équipements de vidéo-protection et l'extension du dispositif de vidéo-verbalisation se poursuivra pour assurer la tranquillité et la sécurité de l'espace public.

Par ailleurs, le renforcement de la collaboration entre la Police Municipale et la Police Nationale se poursuivra. Nous avons pu assister à une multiplication des opérations conjointes de sécurisation des espaces publics et d'intervention, ainsi que le contrôle des commerces en termes d'hygiène et de respect des règles administratives notamment.

La Ville met également l'accent sur la formation pour une action maîtrisée avec notamment la présence de deux moniteurs en maniement des armes ainsi que deux autres moniteurs en pratiques techniques professionnelles.

- **Transition écologique :**

Compte tenu du défi climatique, la transition écologique est une des grandes priorités de ce siècle. Elle nécessite une réponse locale, au plus près des habitants. Elle demeure transversale à toute l'action communale en irrigant chaque politique publique locale.

La ville s'est ainsi engagée dans le programme national TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique) de l'Ademe (Agence nationale de la transition écologique) visant à promouvoir des politiques publiques locales autour des enjeux climat - air - énergie - économie circulaire.

L'engagement municipal de végétalisation de la ville à travers plusieurs actions emblématiques et identifiables se poursuivra :

- L'engagement « un bébé, un arbre » se poursuivra avec un budget projeté de 325 K€,
- La végétalisation des cours d'école.
- Deux nouveaux espaces verts seront créés aux Fossés-Jean sur des terrains en friche, au 23 bis avenue Joseph Antoine (projet de carrés potagers) et au 8 rue Jean-Jacques Rousseau (site de jeux pour jeunes enfants, à côté de la PMI et d'une crèche),
- La désimperméabilisation de l'espace public en cours, avec 14 sites concernés à fin 2024,

La Ville vient en outre d'obtenir le renouvellement du label « Territoires engagés pour la nature » pour la période 2023-2026, label qui vise à « faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'action en faveur de la biodiversité. ».

Par ailleurs, la ville continuera à mener des actions pédagogiques sur la condition animale. Trois « écosites », dédiés aux actions de sensibilisation à la transition écologique, accueillent plus de 5000 participants à au moins une action chaque année. Déjà 3500 enfants ont participé à des ateliers de sensibilisation à la protection de la nature.

La démarche de transition écologique est également au cœur de tout projet de construction ou de rénovation de bâtiments. Cette volonté politique se retrouve dans le choix des matériaux, avec la signature en 2024 du pacte Fibois, valant engagement de privilégier le bois dans tout projet de construction, construction nouvelle ou rénovation.

Il en est ainsi de l'Ilot n°7 de la ZAC Charles de Gaulle Est, devenu le projet « C2mains », objet d'une expérimentation d'urbanisme transitoire et de transition écologique pour la deuxième année en 2024, avant l'aménagement final de la ZAC. Chantier participatif de l'aménagement, voulu à 100% en économie circulaire, notamment dans le cadre de la construction du pavillon temporaire, intégralement en matériaux recyclés et biosourcés, accueillant des animations pédagogiques autour de la transition écologique.

Au-delà même des projets portés par la ville, Colombes Habitat Public ou par EcoUrbain, il est exigé de la promotion privée une même attention à des constructions engagées dans la transition écologique. La ville fait en effet application de la charte d'aménagement et de construction durables, et porte à ce titre des exigences en termes de coefficients de biotope et de demandes de certifications.

Au titre des rénovations, la ville soutient enfin un plan de rénovation et d'isolation de l'habitat social.

S'agissant du volet énergétique, la ville poursuit son plan d'efficacité et son plan de sobriété, avec notamment :

- Un abaissement de puissance de chauffe dans les bâtiments publics hors des heures d'ouverture,
- Une rationalisation de l'utilisation des bâtiments impliquant des regroupements de prestation,
- Un renouvellement des candélabres de la ville jusqu'à la fin du mandat en éclairages LED, et une expérimentation sur la modulation de puissance d'éclairage suivant l'heure, le tout permettant de projeter une baisse de consommation de -20% en 2024.

Dans cette même optique, et en lien avec le souci de « construire autrement », les travaux de rénovation (écoles Ambroise Paré et Marcelin Berthelot, rénovations engagées depuis 2023) incluent un volet économies d'énergie.

Par ailleurs, un travail a été engagé avec les partenaires de la ville sur les énergies renouvelables et de récupération de chaleur (étude sur la réutilisation de la chaleur du SIAAP, rédaction d'un schéma directeur des énergies).

La Ville reste également mobilisée en faveur de la mobilité douce. En effet, outre la création de nouveaux espaces verts, une réflexion sur les mobilités douces est une constante de la politique communale.

L'année 2024 verra la poursuite de la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables, notamment dans le cadre de la requalification de la rue des Voies du Bois, une boucle incluant 4 kilomètres de pistes cyclables permettant la desserte en vélo des quartiers du sud de la ville, notamment la Petite Garenne.

De même, et afin de faciliter l'usage du vélo, la ville poursuivra la pose d'arceaux (plus de 500 arceaux posés depuis 2020) ainsi que l'extension du dispositif « savoir rouler à vélo », dispositif national, promouvant l'apprentissage du vélo avant l'entrée en 6^{ème}. Ce dispositif va concerner plus de 350 enfants colombiens en 2024.

Enfin, en ce qui concerne la gestion des déchets, la ville poursuit la distribution de composteurs gratuits, avec 232 distribués en 2023 et déjà plus de 40 demandes sur le mois de janvier 2024 (dont déjà 36 installés).

La distribution s'accompagne d'une installation à domicile et d'une formation par une maître-composteuse se déplaçant sur site.

- Politique de l'Enfance et de l'éducation :

La Ville accorde une attention particulière à l'enfance, notamment en permettant aux enfants de la commune de s'ouvrir à de nouveaux horizons. À ce titre, 2024 sera une année d'intensification de l'aide aux départs, que ce soit dans le cadre des vacances, avec une offre renouvelée et augmentée de séjours, et de l'école, avec un accroissement du dispositif des classes découvertes.

- Séjours vacances :

L'année passée, 130 enfants de 6 à 10 ans ont pu profiter d'un départ en séjour vacances. En 2024, ce nombre sera porté à 450 enfants, avec une offre renouvelée comprenant :

- 3 séjours à Sainte-Marie-sur-Mer,
- 4 séjours à Vallangoujard,
- 2 séjours au ski,
- 1 séjour à thème en automne.

- Classes de découvertes :

En temps scolaire, la ville propose actuellement 7 séjours en classe de découverte, d'une durée de 12 jours à Sainte-Marie-sur-Mer. Le dispositif en 2024 sera :

- 2 séjours à la ferme pour deux classes,
- 7 séjours de douze jours pour deux classes sur le centre de vacances de Sainte-Marie-sur-Mer.

- Politique éducative :

Colombes continuera à soutenir les dispositifs :

- "Coup de pouce", en finançant 28 clubs d'apprentissage de la lecture pour des enfants de CP.

- "Orchestres à l'école", qui a déjà été étendu. Depuis la rentrée de septembre 2023, une troisième école a intégré ce programme, au terme duquel deux classes par école bénéficient de l'apprentissage d'un instrument de musique et du jeu collectif avec accompagnement d'un professeur du Conservatoire.

- Des ateliers du soir seront proposés par des intervenants associatifs en complément des ateliers proposés par les animateurs de la ville, dans le cadre de la réorganisation du temps d'accompagnement scolaire de 16h30 à 18h00.

- Une attention particulière sera portée sur la professionnalisation du personnel communal en accueil loisirs à travers la formation des animateurs. En 2024, le financement de quatre BPJEPS (Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) sera prévu pour des agents du service enfance en responsabilité sur des Accueils de Loisirs.

- **Politique d'alimentation :**

Dans le cadre d'une politique d'alimentation à la fois écologique et sociale, la ville a décidé :

- D'offrir un véritable bouclier contre l'inflation pour les familles en ne répercutant pas la hausse des coûts du SIVU COCLICO afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages,

- De poursuivre le projet « un goûter pour toutes et tous » en fin d'après-midi en élémentaire sur le temps périscolaire sans surcoût pour les familles,

- De ne rien sacrifier en termes d'ambition sur la part du bio et la qualité de l'alimentation proposée.

- **Politique Jeunesse :**

La politique jeunesse mettra l'accent en 2024 sur la prise d'autonomie des jeunes avec de nouveaux axes avec notamment :

- Une aide au départ autonome des 17-25 ans.
- Des aides aux projets jeunes.

L'achèvement des Etats Généraux de la Jeunesse sera un autre temps fort de la politique jeunesse. L'élaboration du plan d'action en faveur de la jeunesse, véritable outil participatif de construction des politiques publiques pour la jeunesse débouchera sur un évènement dédié, offrant un temps de restitution.

Enfin, sera mené à bien le projet de développement d'un tiers lieu, lieu unique dédié à l'accueil de la jeunesse, par la rénovation-adaptation du bâtiment sis 17 rue Taillade, auparavant lieu d'accueil de loisirs pour mineurs et Maison de l'image.

- **Modernisation de l'Administration :**

La modernisation de l'administration est un enjeu important pour maintenir et améliorer la qualité des services proposés à la population. Cela passe par l'adoption de nouvelles technologies, la simplification des processus administratifs, la dématérialisation des documents et la mise en place de services en ligne. Mettre l'utilisateur au centre de l'action de l'administration

municipale, en prenant en compte les nouvelles attentes sociétales, est également essentiel pour améliorer la satisfaction des Colombiens et renforcer leur confiance envers l'action publique locale.

Cette dynamique doit également s'accompagner d'une démarche visant à réduire les dépenses de fonctionnement de la collectivité, afin de permettre à la Ville de soutenir sur le long-terme sa politique d'investissements ambitieuse et d'adopter une politique de rémunération des agents de la collectivité plus attractive. Le développement d'une démarche d'évaluation des politiques publiques avec la création de deux postes de contrôleurs de gestion, afin d'optimiser le fonctionnement de l'administration et de garantir une utilisation optimale des deniers publics s'inscrit pleinement dans cette perspective.

Mettre l'usager au centre de l'action municipale avec la modernisation de l'administration, intégrée dans une démarche collaborative

En s'appuyant sur les forces de l'administration municipale (sens du service public, attachement à la collectivité, compétences et expériences professionnelles etc.) et dans un souci d'amélioration continue, une nouvelle organisation administrative sera progressivement mise en place. Un plan de modernisation de l'administration municipale de Colombes est ainsi enclenché depuis l'année passée à travers un projet d'administration innovant qui met l'usager au cœur de cette démarche.

Deux enjeux principaux ont été identifiés à savoir :

- L'efficience, dans un contexte de plus en plus contraint sur le plan des ressources. Il apparaît donc indispensable de s'attaquer à la simplification des procédures d'instruction et d'arbitrage en visant l'essentiel, le gain de temps et surtout l'efficacité en toutes circonstances. Il est question, par exemple, de capitaliser sur le modèle de notre direction de l'administration générale dont la qualité de l'accueil et des processus sont reconnus à travers sa certification « Qualivilles » ; plus de 95% des courriers reçoivent une réponse définitive en moins de 15 jours, plus de 92% des courriels reçoivent une réponse en moins de 5 jours et 93% des appels reçus au standard général de l'hôtel de ville sont décrochés en moins de 4 sonneries. Certification récemment reconduite pour 4 années après un audit AFNOR.
- La convergence et une meilleure transversalité entre service. L'héritage d'un fonctionnement en silos induit nécessairement une multiplication des coûts et des efforts, l'absence de synergies et de partage de l'information. Des actions sont donc mises en place en termes d'ingénierie de projet, d'évaluation partagée ou de codéveloppement.

En 2024, la Ville poursuit son engagement dans un processus de modernisation de son administration, avec un accent particulier sur la dématérialisation et la simplification des démarches administratives. L'objectif est d'améliorer significativement la relation avec l'usager, en rendant les services plus accessibles et plus efficaces.

Un des projets phares est le lancement de l'outil de gestion collaborative du courrier (Maarch) opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce portail a vocation à offrir une meilleure traçabilité des demandes des usagers, tout en réduisant la consommation de papier par son interopérabilité

avec d'autres outils déjà en service. Avec comme plus-value, de faciliter la mesure de la performance relationnelle avec les usagers à l'aide de statistiques affinées et donc, la mise en place de stratégie d'amélioration continue.

Parallèlement, la Ville de Colombes prévoit une refonte de son site internet.

Cette modernisation vise à rendre les informations et les services plus clairs, plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des citoyens.

La préfecture a ainsi mis à l'honneur notre taux record de 33 % de titres d'identités supplémentaires, obtenu pendant le pic d'activité du premier semestre (mai/juin 2023) grâce à une optimisation des prestations et des effectifs du service, qui a également valu à la ville une dotation additionnelle de 33 000 euros.

En outre, Colombes maintient son engagement envers l'inclusion numérique. Les services municipaux tels que les France Services notamment continueront ainsi de jouer un rôle crucial pour accompagner et assister les habitants dans leurs démarches numériques. En 2023, plus de 1000 usagers ont eu accès aux postes informatiques, scanners et imprimantes à disposition dans les deux France Services de la ville.

Enfin dans cette logique d'inclusion et dans une perspective de ré-emploi, Colombes remet les ordinateurs et autres équipements déclassés à des habitants dans le besoin ou des associations notamment d'aide aux devoirs. De plus, Colombes s'inscrit dans le nouveau dispositif « numérique pour tous » promu par la Métropole de Grand Paris, suite au désengagement de l'État du dispositif de « pass numérique » dont l'efficacité était pourtant reconnue par tous les acteurs de l'inclusion.

Améliorer le cadre de travail des agents de la collectivité : Poursuite de la mise en œuvre de l'agenda social

La Ville de Colombes poursuit en 2024 la mise en œuvre de l'agenda social initié en 2023, visant à améliorer le cadre de travail des agents de la collectivité et la relation à l'utilisateur. Cette initiative reflète une volonté de reconnaître et de valoriser le travail des agents de la fonction publique territoriale, tout en répondant aux évolutions et aux nouvelles attentes des administrés. L'année 2023 a marqué une avancée significative dans la politique des ressources humaines de la ville, avec le lancement d'un agenda social ambitieux, impliquant les agents, les chefs de services et les membres du comité de direction.

Cet agenda social repose sur 6 axes majeurs, qui seront développés jusqu'en 2026 :

- la rémunération : évaluation et adaptation des politiques de rémunération pour refléter de manière équitable le travail et les responsabilités des agents ;
- la protection sociale, la santé et la sécurité au travail : renforcement des mesures pour garantir un environnement de travail sûr et sain : recrutement de 3 agents sur cette thématique (1 conseiller prévention et 2 assistants prévention), acquisition de 15 fauteuils ergonomiques en 2023, formations spécifiques (habilitations électriques, prévention des risques liés à l'activité physique, sauveteur secouriste au travail) ... ;

- la formation et le développement des compétences : mise en place de programmes de formation pour améliorer les compétences et favoriser l'évolution professionnelle des agents ;
- l'organisation du travail : adaptation des méthodes de travail aux nouvelles réalités et attentes, y compris le travail à distance et les cycles de travail ;
- la fidélisation : un large plan de dé-précarisation permettant de sécuriser les agents et offrant des perspectives d'évolution aux agents contractuels (345 agents concernés d'ici 2026) ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail : l'expérimentation de dispositifs favorisant le bien-être au travail : sports au travail (221 agents inscrits sur les 2 cycles), congé menstruel, offre de restauration diversifiée.

1- Evolution des recettes de fonctionnement : Des anticipations difficiles dans un contexte économique incertain

Les principales hypothèses retenues pour 2024 permettent d'espérer des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 152 M€ d'euros (hors reprise de résultats), soit un niveau supérieur à l'estimation de l'atterrissage 2023 (150 M€). Comme chaque année, la réception des notifications des différentes dotations permettra d'actualiser cette estimation.

Les impôts et taxes demeurent le premier poste de recettes. Il est à noter que lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2023 au parlement, une revalorisation de 3,9% des bases fiscales a été décidée. Cette hausse, calculée en fonction de l'inflation est décidée au niveau national. Cette hausse nationale s'ajoutera à celle de l'année dernière (+7,1%) et représentera évidemment une charge pour le contribuable dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat.

Il est rappelé que la ville n'a pas modifié ses taux d'imposition qui demeurent stables et inférieurs à la moyenne de la strate. Pour mémoire, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est de 27,47 % contre 35,43% en moyenne pour les collectivités de même strate. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 22,10% contre 38,77% en moyenne pour les collectivités de même strate.

Ainsi, les impôts et taxes devraient se situer à hauteur de 113 M€ en 2024 contre un atterrissage estimé à 111,5 M€ en 2023.

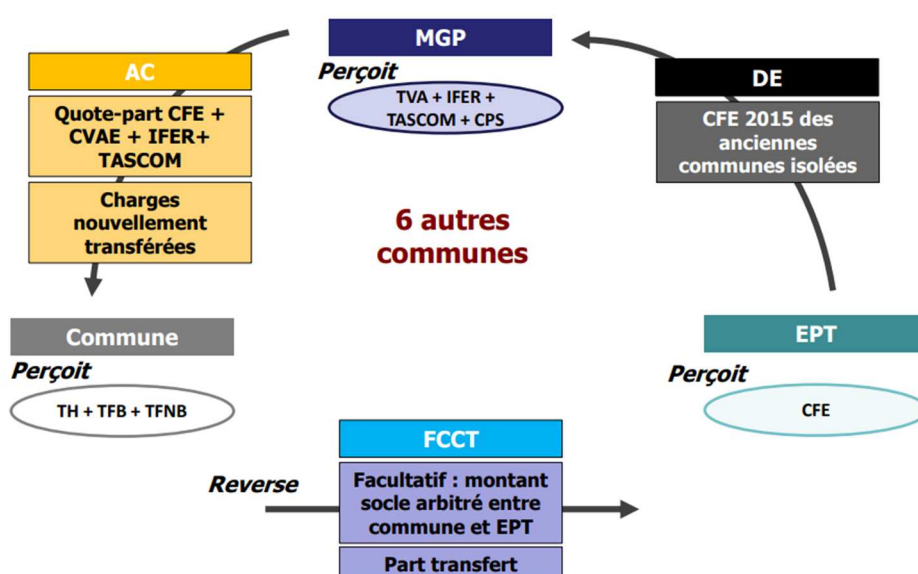
S'agissant des dotations et participations, elles sont estimées à ce stade à hauteur de 23M€ soit un niveau légèrement supérieur à l'atterrissage estimé en 2023 (22,6 M€). Comme chaque année, ce montant sera actualisé en Décision Modificative en fonction des notifications transmises par les services de l'Etat. Il est à noter que la loi de finances pour 2024 prévoit cette année encore, une augmentation globale de 320 M€ de l'enveloppe DGF du bloc communal. Par prudence, les prévisions de la DGF 2024 de la Ville seront basées sur l'atterrissage 2023, soit 8,97 M€. Par ailleurs, compte-tenu de l'augmentation de sa population, la DGF de la Ville devrait évoluer positivement dès 2025.

Par prudence, l'hypothèse envisagée pour les produits des services (divers redevances) est de 11 M€, soit un niveau proche de l'atterrissage 2023.

S'agissant des autres produits de gestion courante, ils sont estimés à ce stade à hauteur de 1,4 M€, soit une stabilisation par rapport à 2023 (1,2 M€). Les atténuations de charges sont envisagées à hauteur de 2M€, soit une stabilisation par rapport à l'atterrissage estimé de 2023. Les produits financiers devraient s'élever à 1,2 M€.

Enfin, s'agissant des relations financières avec l'EPT, si le FCCT 2023 a été positif et en faveur de la ville, le solde sera déterminé, comme chaque année, en cours d'exercice. Pour mémoire, à la suite de la CLET du 6 novembre 2023, le reversement pour Colombes a représenté +498 K€.

Rappel des relations financières entre la Métropole du Grand Paris, l'EPT et les communes :



2- Evolution des dépenses de fonctionnement : des dépenses sous tension compte tenu d'une inflation persistante

Les principales hypothèses envisagées pour 2024 permettent d'estimer des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 132 M€ d'euros (hors reprise de résultats), soit une évolution de l'ordre de +3 % par rapport aux estimations d'atterrissage 2023 (128 M€). Cette hausse, inférieure à l'inflation, témoigne des efforts de gestion réalisés par la Ville.

Les charges à caractère général, qui ont enregistré des hausses sensibles ces dernières années à cause des tensions inflationnistes, devraient être proches des 30 M€, contre 28,1 M€ attendus en 2023.

Les charges de personnel augmentent également, impactées par le GVT (Glissement vieillissement technicité) et des mesures de revalorisation nationale. Elles sont estimées à ce stade à hauteur de 78,1 M€.

Les autres postes de dépenses restent relativement stables. Les autres charges de gestion courante devraient s'élever à 15 M€ soit un niveau proche de l'atterrissage estimé pour 2023 (15,5 M€). Les atténuations de produits devraient rester stables également à hauteur de 5M€. Enfin, les charges de la dette devraient augmenter dans un contexte de hausse des taux. 3,5 M€ envisagés en 2024 à ce stade contre 2,7 M€ en 2023.

3- Les recettes d'investissement :

Les principales hypothèses retenues pour 2024 permettent d'espérer des recettes d'investissement à hauteur de 67 M€ (hors restes à réaliser, et excédent de fonctionnement capitalisé).

Les recettes courantes attendues au titre de 2024, hors emprunts, se composent principalement des subventions et participations pour 5,6 M€, du FCTVA pour 5M€, de la taxe d'aménagement pour 1,5 M€ et des amendes de police 250 K€.

L'emprunt théorique devrait se situer à hauteur de 22,6 M€ auxquels il faut ajouter 28,9 M€ de reports qui concernent des emprunts contractés en 2023 mais qui n'ont pas encore été mobilisés en totalité. Soit un total de 51,5 M€. Ce montant demeure une estimation et sera réajusté, en décision modification en fonction de l'exécution des dépenses d'investissement qui dépend de l'avancement des travaux.

Il est à noter que le besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette serait de 38,6 M€, en tenant compte du remboursement en capital envisagé à 12,9 M€ en 2024.

La systématisation et l'optimisation des recherches de financements externes seront renforcées, pour diminuer la part du financement ville et ouvrir de nouvelles potentialités d'investissement. Les services mènent, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris et l'EPT Boucle Nord de Seine, une veille active sur les appels à projets, les dispositifs de subventions et les aides conjoncturelles comme le fonds vert.

4- Les dépenses d'investissement : un programme ambitieux pour redonner à Colombes son attractivité

Pour 2024, la Ville envisage un programme d'investissement ambitieux. Les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever à un niveau proche des 82 M€ hors restes à réaliser et reports, dont 70 M€ de dépenses d'équipement.

Parmi les principales opérations envisagées nous pouvons citer :

* Pour un nouvel urbanisme concerté et à taille humaine (13,13 M€ au total), dont :

- 3 M€ pour une enveloppe prévisionnelle d'acquisitions foncières,
- 2,6 M€ pour le NPNRU du Petit Colombes, en concertation avec l'EPT Boucle Nord de Seine,
- 1,8 M€ de participation à la ZAC Charles de Gaulle Grand est,
- 1,5 M€ pour l'ilôt 26/Parc,
- 1,28 M€ pour les espaces verts,
- 1,2 M€ pour des travaux d'infrastructure,
- 0,5 M€ pour des opérations de voirie,

* Pour une ville respirable et des mobilités sécurisées (7,05 M€ au total), dont :

- 3,6 M€ pour les pistes cyclables Voies du Bois/Estienne d'Orves déjà citées,
- 1,2 M€ pour la requalification et végétalisation de la rue Anatole France,
- 450 K€ pour les pistes cyclables rue Victor Hugo,
- 350 K€ pour les travaux de la rue de la Liberté,
- 500 K€ pour des travaux de démolition divers,

* Pour une ville engagée dans la transition écologique qui modernise son patrimoine (16,35 M€), dont :

- 1,9 M€ seront consacrés à la mise en œuvre du décret tertiaire « efficacité énergétique » et des équipements de production d'énergies renouvelables,
- 3,0 M€ seront consacrés à l'entretien des bâtiments,
- 1,5 M€ pour le passage de 7000 points lumineux en LED,
- 1 M€ pour le réaménagement du Parc Caillebotte,
- 650 K€ pour la végétalisation des cours d'école,
- 600 K€ pour l'aménagement du terrain Léon Bourgeois.

* Pour une ville plus solidaire (1,37 M€), dont :

- 700 K€ pour la mise en accessibilité des bâtiments aux usagers porteurs de handicap,
- 500 K€ pour la maison de la santé, 107 avenue de Stalingrad.

5- Les budgets annexes

La Ville dispose de deux budgets annexes, la Zone Artisanale Gabriel Péri et le Centre sportif du Pôle Lagravère.

- Le Budget annexe de la Zone artisanale Gabriel Péri :

Pour mémoire, la zone artisanale (Z.A) Gabriel Péri a été développée par la Ville pour soutenir l'activité économique et l'artisanat dans le tissu entrepreneurial de Colombes.

Comme chaque année ce budget prévoit essentiellement en dépenses :

- Le paiement des impôts et taxes foncières pour les terrains qu'elle occupe ;
- Le paiement des charges de cette zone ;
- Les frais de nettoyage ;
- L'entretien des dispositifs de sécurité globale

En recettes, ce budget enregistre la refacturation des charges et des loyers.

Pour 2024, les hypothèses envisagées permettent d'estimer à ce stade des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 39 K€ et des dépenses d'investissement d'environ 120K€.

En recettes réelles de fonctionnement, 194,9 K€ sont envisagés. Comme tous les ans, la subvention versée par le budget de la Ville viendra équilibrer le budget annexe le cas échéant.

- Le budget annexe du Centre Sportif Municipal Pierre Lagravère :

Historiquement, ce budget regroupe essentiellement les dépenses liées à la patinoire, à la piscine et aux terrains de tennis appartenant à la Ville et exploités par une structure associative.

La fermeture pour travaux de la piscine et l'arrêt de la patinoire ont diminué le volume de ce budget.

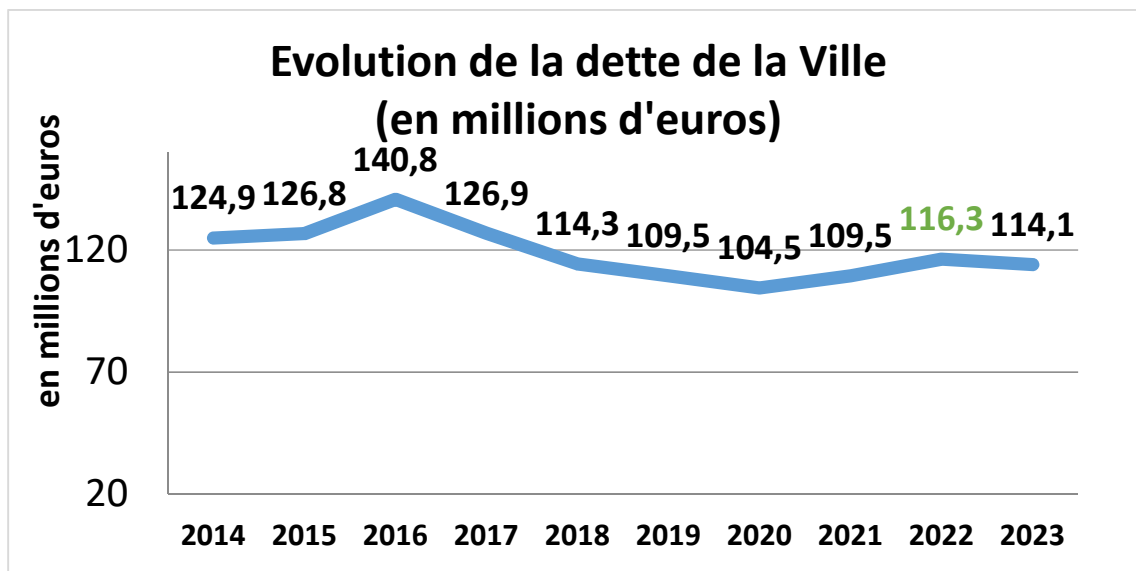
Pour 2024, les principales hypothèses envisagées permettent d'estimer à ce stade des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 600 K€ ainsi que des dépenses réelles d'investissement d'environ 16 M€.

La subvention versée par le budget de la Ville viendra équilibrer ce budget.

Annexe 1 : Dette

Un endettement de la ville maîtrisé.

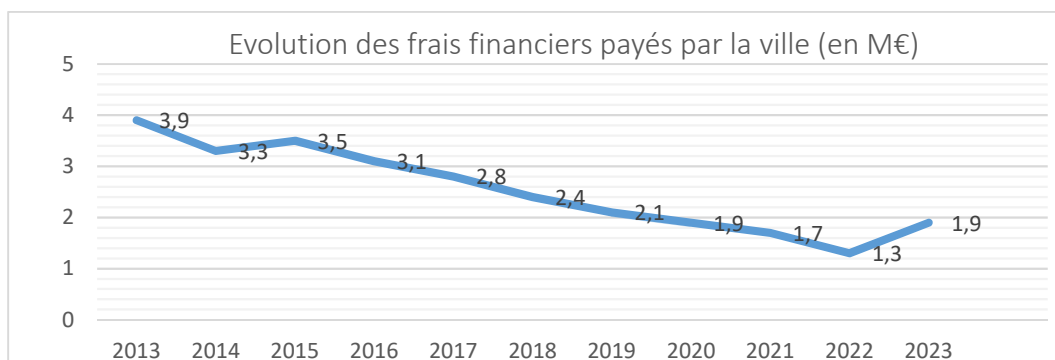
En 2023, grâce à des efforts de gestion et à une gestion active et optimisée de la dette, la ville s'est désendettée à hauteur d'un peu plus de 2M€. En effet, l'encours de dette est passé de 116,3 M€ en 2022 à 114,1 M€ en 2023.



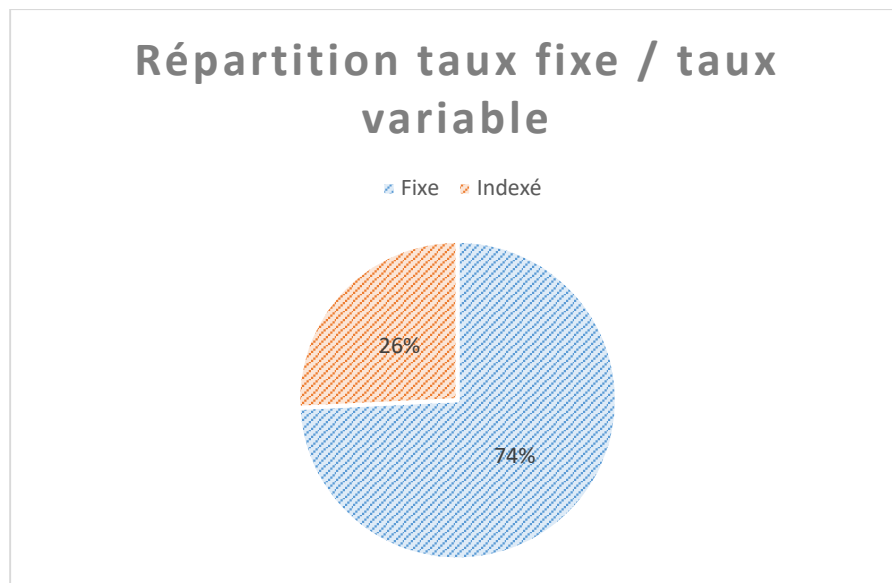
La Ville continue de mener une politique prudente et efficace de gestion de sa dette, lui permettant de maintenir ses frais financiers au niveau le plus bas possible.

La stratégie suivie par la Ville au cours des dernières années a été de privilégier l'option du taux fixe pour ses nouveaux emprunts⁽²⁾, tout en conservant une stratégie visant à conserver une structure de dette équilibrée et diversifiée. Ainsi, deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2023 pour une enveloppe totale de 40 M€ à taux fixe (20 M€ à la Banque Postale et 20M€ à la Caisse d'Epargne). La Ville a fait le choix d'orienter sa stratégie d'endettement vers des produits à phase de mobilisation longue permettant une flexibilité et un ajustement au besoin réel de financement en fin d'exercice optimisant ainsi les frais financiers. Ces deux emprunts sont ainsi mobilisables sur 3 exercices (2023 ; 2024 et 2025). En 2023, 12 M€ ont été mobilisés.

Des frais financiers en augmentation compte tenu de la hausse des taux :



Aujourd'hui, près des $\frac{3}{4}$ de la dette est contractée à taux fixe.



Annexe 2 : Ressources Humaines

Les orientations de la politique R.H pour l'année 2024

L'année 2024 sera marquée par l'accueil des Jeux Olympiques et à l'instar de l'année 2023 de notables évolutions réglementaires dont certaines sont déjà portées à notre connaissance.

Ces dernières sont à prendre particulièrement en considération dans une logique de dépense de masse salariale afin de mieux appréhender nos marges de manœuvres financières en termes de politique RH.

De même, les échanges avec les organisations représentatives du personnel ont permis de mettre en avant des enjeux forts que la municipalité souhaite mettre à l'agenda :

- Poursuite du plan de déprécarisation
- Mobilisation pour les JO
- Refonte des lignes directrices de gestion
- Gestion des cycles de travail
- Poursuite de la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail

Il s'agira de continuer de porter une politique RH volontariste de la ville qui, pour rappel, se distingue par son engagement envers le développement professionnel et le bien-être de ses collaborateurs.

Cette approche proactive se manifeste également à travers des initiatives visant à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif, créant un environnement de travail respectueux et égalitaire. De plus, la ville, à travers notamment son projet d'administration innovant, s'efforce de maintenir une communication transparente et ouverte entre le comité de direction, les agents et les usagers, encourageant ainsi la participation et l'implication de chacun dans la vie organisationnelle.

Ces objectifs, ancrés dans la volonté d'optimiser le capital humain, contribueront à créer un cadre propice à l'épanouissement professionnel, renforçant ainsi la cohésion et la performance globale.

Retour sur l'année 2023

En ce qui concerne les éléments de masse salariale de la Ville de Colombes, rappelons que le montant budgété au BP 2023 était de 77M€ et l'atterrissage est prévu à 75,7M€ soit un réalisé de 98.31% par rapport au BP 2023.

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre d'équivalent temps plein moyen (ETP)	1693,51	1737,84	1702,24	1671

En 2023, la ville de Colombes compte en moyenne 1671 équivalent temps plein ce qui correspond à une baisse d'environ 1.84% par rapport à 2022. Cette baisse s'explique en partie

par la fermeture de la piscine et de la patinoire intervenue en cours d'année 2022 mais également par les délais de vacances de postes, lié aux mouvements de personnel.

Par ailleurs, des difficultés ont été rencontrées par le service enfance pour pourvoir les postes d'animateurs vacants à l'occasion de la rentrée scolaire 2023. Les équipes ont ainsi été complétées en recourant au recrutement de vacataires dont certains ont été contractualisés les mois suivants. De ce fait et au regard des modalités de rémunérations des vacataires rémunérés après service fait le mois suivant, ces mesures ont eu une incidence sur le calcul des ETP notamment au mois de septembre, avec un impact sur le nombre d'ETP moyen annuel.

En parallèle, des économies ont également été réalisées notamment par une maîtrise des heures supplémentaires (-50K€ entre 2022 et 2023).

L'augmentation de la masse salariale malgré les 31 ETP en moins s'explique en grande partie par l'impact de mesures réglementaires intervenues au cours de l'année :

- Relèvement de traitement et du SMIC : +259K€
- Refonte de grilles : +35K€
- Hausse de la garantie pouvoir d'achat : + 30K
- Augmentation du point d'indice : +450K€
- Augmentation participation transport : +26.5K€

Par ailleurs, l'année 2023 a également été marquée par la mise en œuvre du RIFSEEP dont l'implémentation a constitué une évolution significative dans notre politique salariale. Ces dispositions ont permis de mieux prendre en compte les spécificités de chaque poste, de reconnaître l'expertise des collaborateurs et ont ainsi contribué à favoriser leur engagement professionnel.

Elles ont également permis de renforcer l'équité. Des mesures d'harmonisation des montants d'IFSE ont ainsi été mises en place sur plusieurs groupes de fonctions.

Enfin, la ville étant soucieuse de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la protection du pouvoir d'achat des agents municipaux, il a été décidé de permettre aux agents éligibles, de bénéficier du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en décembre 2023 pour un montant de 800K.

Perspectives 2024

Comme évoqué en introduction, l'année 2024 sera marquée par de notables évolutions réglementaires dont certaines sont déjà portées à notre connaissance.

Ainsi, nous pouvons d'ores-et-déjà identifier les mesures suivantes :

1. **La revalorisation du SMIC** en janvier 2024 faisant passer le montant du SMIC horaire brut de 11.27€ à 11.65€.
2. Revalorisation de 5 points du traitement indiciaire des agents titulaires et contractuels au 1^{er} janvier 2024.
3. **Les forfaits mobilité durable, télétravail, monétisation du CET** : Revalorisation des montants versés conformément aux évolutions réglementaires.

4. **L'augmentation des cotisations CNRACL :** Dans une réponse ministérielle du 27 juillet 2023, le gouvernement précise que le taux de la cotisation sera réévalué d'un point. Les décrets mettant en œuvre cette mesure sont toujours attendus.

Sont conjuguées aux évolutions réglementaires les évolutions dites « incompressibles », en effet, tous les ans, la masse salariale augmente mécaniquement par le biais des avancements de grade et d'échelon, c'est le glissement vieillesse technicité (GVT). Le coût global du GVT sera de 333K€.

En ce qui concerne les projets, les recrutements engagés en cours d'année 2023 permettront à la Ville d'assurer de nouvelles actions, d'améliorer sa capacité à assurer un service public communal efficace, et de mettre en œuvre les projets sur lesquels la municipalité s'est engagée auprès des Colombiens.

La poursuite de la mise en place des mesures arbitrées dans le cadre du RIFSEEP se traduira par une augmentation de l'enveloppe dédiée au CIA (+130K€). En effet, l'année 2023 étant une année de transition une partie de l'enveloppe du CIA notamment concernant les cadres ayant été versée en 2022 n'a pas fait l'objet de versement en 2023.

Au-delà du processus budgétaire, la masse salariale continuera de faire l'objet d'un pilotage infra-annuel fin. Cet engagement se traduira par la poursuite de l'acquisition et du déploiement d'outils de pilotage des effectifs qui permettront d'anticiper les évolutions.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés la masse salariale 2024 est évaluée à 78.1M€ soit +1.43 % par rapport au BP 2023 et 3.2% par rapport à l'atterrissage 2023.

Annexe 3 : Les AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement)

AP n°23 « Fossés-Jean/Bouvières » :

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2023			Prévisions 2024		
			< 2023	2023	2024	< 2023	2023	2024
sur AP		70 115 739,28	68 485 269,18	1 135 470,10	205 529,90	68 485 269,18	1 135 470,10	495 000,00

AP n°1201 « 32/34 avenue de l'Europe » :

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2023			Prévisions 2024			
			< 2023	2023	2024	< 2023	2023	2024	2025
sur AP		3 660 228,70	3 532 489,54	1 677,80	126 061,36	3 532 489,54	1 677,80	0,00	126 061,36

AP n°1007 « Travaux d'accessibilité - travaux et espaces publics »

	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2023				Prévisions 2024			
			< 2023	2023	2024	2025	< 2023	2023	2024	2025
sur AP		4 844 223,24	1 765 312,92	74 867,98	700 000,00	2 304 042,34	1 765 312,92	74 867,98	700 000,00	2 304 042,34

AP n°28 « Réfection des équipements sportifs du Parc Lagravère »

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2023			Prévisions 2024		
			< 2023	2023	2024	< 2023	2023	2024
sur AP		33 676 115,93	7 205 194,16	10 322 921,77	10 132 565,44	7 205 194,16	10 322 921,77	16 148 000,00